

Bonsoir,

Après lecture de vos colonnes du 10 août "Le risque que l'on ne voulait pas voir", la CEBA tient à rétablir un certain nombre de faits face au déni aussi persistant qu'assourdissant d'une commune qui se devait d'agir *avant* les incendies et pas après.

Ceci pour deux raisons :

- l'Etat a prescrit la mise en œuvre d'un PPRIF à Lcf en 2004 ; la mairie a ignoré de la manière la plus sourde la nécessité de protéger sa population et les biens de celle-ci, en continuant à faire comme avant, c'est à dire Rien, alors que les sécheresses se multipliaient, que le climat changeait, que les permis de construire étaient délivrés à la pelle, et que plusieurs drames se sont produits depuis, dont La Teste et Landiras-Hostens...

Rien.

Alors que seul un PPRIF peut permettre d'imposer des interfaces protectrices entre forêt et habitations (coupes-feu), ce qu'a fait Facture-Biganos avec succès.

C'est alors qu'en présence d'un risque majeur (une seule route sur une presqu'île), la CEBA décida de demander au Tribunal administratif d'obliger la Commune de Lcf à se doter d'un PPRIF.

*Le Tribunal a donné 6 mois à l'Etat pour s'exécuter en 2023.*

Et pourtant, la Commune a persisté à vouloir résister en restant inerte, à l'exclusion de toutes démarches pressantes auprès des services ..

Sans doute en raison de pressions croisées exercées par les promoteurs (pare-feu = place perdue car inconstructible) et par les associations de propriétaires (qui ne ne voulaient pas que leurs membres habitants en lisière de la forêt soient contraints, non seulement de débroussailler (OLD), mais aussi de perdre leur confort arboré (abattages sur une bande protectrice...).

A vouloir continuer de ne rien faire pour protéger les personnes et les biens, le drame s'est abattu sur Lège avec les conséquences que l'on sait.

Ce fut dramatique, ce en dépit du travail extraordinaire des pompiers, agriculteurs etc...

Et maintenant, le dos au mur, le premier magistrat ne trouve pas mieux que de crier au loup contre les associations environnementales qui auraient "refusé toute protection du massif"!

C'est se moquer du monde !!!!

Alors que c'est le contraire puisque la CEBA forte de ses 25 associations membres, agréées par la Préfecture, a justement tout fait, y compris judiciairement, pour que le maire protège la forêt du risque venant des habitations et inversement, ce qui constitue le mécanisme principal des PPRIF que le maire a refusé malgré tous les efforts de la CEBA.

Vouloir mettre sur le dos des associations l'absence de Plan de prévention à Lcf relève d'une opération de basse diversion parfaitement vaine.

Les faits sont têtus :

La CEBA a agi de la manière plus opérationnelle pour que le maire de Lcf se dote d'un PPRIF, ce dans dans le souci de la protection de la population : PPRIF, seul moyen juridique évolutif permettant d'aménager des coupes-feu.

En présence de pareilles carences fautives et de fautes d'une exceptionnelle gravité, la CEBA va demander judiciairement d'obliger sous astreintes la municipalité de LcF à prendre des mesures de protection, PPRIF, etc.

La CEBA va demander des indemnités pour préjudice environnemental et moral, comme elle l'a déjà fait à la suite des incendies de La Teste de 2022, pour ...absence de PPRIF, non respect de l'OLD, et absence de mesure d'interdiction de circuler en voiture thermique sur la Piste 214...alors que les "3 trente" sévissaient en juillet 2022.

J. STORELLI

Président CEBA

PS : Rappel des propos du maire

Au Cap-Ferret, même le panache des incendies de 2022 n'a pas suffi à faire bouger les lignes. Que s'est-il passé depuis ? « Rien », concède Philippe de Gonneville. Le maire assure faire appliquer les obligations de débroussaillage malgré les résistances. « Mais le temps est passé, la mémoire collective a oublié, et ont ressurgi les associations de défense de l'environnement qui refusent toute protection du massif, les services de l'État déconcentrés et les propriétaires forestiers. » L' élu poursuit : « Le maire que je suis n'a que peu de prise sur une forêt qui ne lui appartient pas. Les propriétaires ne sont pas enclins à faire des garde-feu larges et à les entretenir. Pour eux, c'est de l'argent perdu.